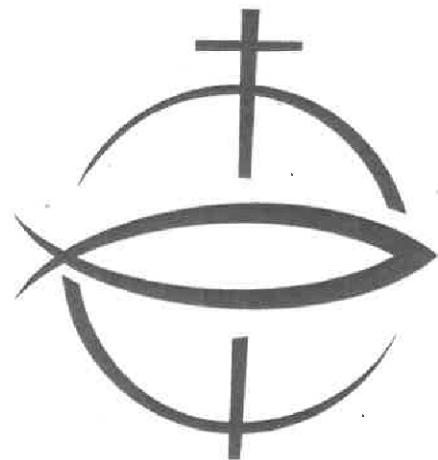


Accueil Conseil et conciliation/ Emprise et dérives sectaires (CCED)



Conférence
des évêques
de France



**Rapport d'activité
2022-2024**

Conférence des évêques de France (CEF),
Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF),
Service des moniales (SDM)

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service permanent d'accueil «Conseil et conciliation / Emprise et dérives sectaires» (CCED) est au service de la Conférence des évêques de France (CEF), de la CORREF (Conférence des religieux et religieuses de France) et du SDM (Service des moniales).

Domaine de compétence

- Aide, assistance, conseil concernant des problématiques spécifiques à la vie communautaire et à la vie consacrée, à la demande des membres ou des responsables des communautés religieuses, associations de fidèles ou groupes collectifs menant la vie commune.
- Contentieux liés à la sortie de communauté: règlement des cotisations sociales, indemnisation au retour à la vie civile, réparation de préjudices.
- Réception de signalements, témoignages, ou informations portant sur des dérives sectaires et phénomènes d'emprise commis par certains responsables, ou de manière systémique, dans des communautés catholiques.

Types d'action

- Réception des demandes, analyse, accusés de réception.
- Accueil, écoute, orientation et suivi des personnes demandeuses.
- Mise en lien le cas échéant avec les personnes expertes, des médiateurs externes ou des réseaux d'aide, en vue d'une reconnaissance des faits, ou d'un accompagnement juridique, psychologique, spirituel ou matériel.
- Relations avec les autorités civiles et ecclésiales dans le traitement des problématiques individuelles, accompagnement pour apporter des solutions.
- Élaboration de notes d'alerte ou d'inquiétude sur des thématiques générales, ou au sujet de communautés particulières, à partir d'études de l'ensemble des situations réceptionnées. Ces notes sont destinées aux autorités ecclésiales, et peuvent être diffusées plus largement à but d'alerte ou d'information si besoin.

Pour contacter le service

- Boîtes de messagerie fonctionnelle dédiées :

cced@cef.fr

entreprise.derives@cef.fr

conseil.conciliation@cef.fr

- Adresse postale :

Conférence des évêques de France

58 avenue de Breteuil

75007 Paris

Pour aller plus loin

Des ressources sont disponibles sur le site internet de la Conférence des évêques de France :



BILAN D'ACTIVITÉ DU CCED (septembre 2022 à juin 2024)

Estimation quantitative

Un nombre global de 306 situations¹ entre septembre 2022 et juin 2024, réparties comme suit :

- 215 situations traitées et considérées comme closes, dont 25 situations pour «Conseil et conciliation», 162 situations pour «Emprises et dérives sectaires» et 28 situations relevant des deux entités.
- 91 situations en cours, dont 12 situations pour «Conseil et conciliation», 25 situations pour «Emprises et dérives sectaires», 56 situations relevant des deux entités.

Le traitement des situations individuelles s'étale le plus souvent sur plusieurs mois, voire quelques années, nécessitant une analyse, des recherches d'archives du SAM et de la cellule des dérives sectaires, des entretiens, la consultation d'experts ou des autorités compétentes, la prise en compte des situations individuelles sur le plan médical, social, professionnel.

L'élaboration des notes d'alerte s'étale sur plusieurs mois, nécessitant la prise en compte des situations antérieures, l'histoire, la consultation des experts, afin que la note puisse aider à une prise de conscience ou à la prévention d'un risque d'emprise ou d'un fonctionnement déviant.

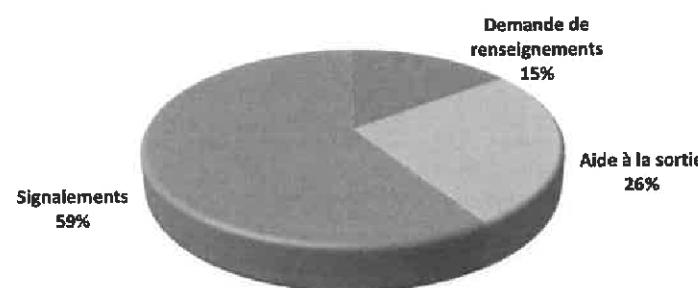
Estimation qualitative

Le phénomène d'emprise ou dérives sectaires est quasiment toujours présent, soit seul et représentant la grande majorité des dossiers, soit combiné avec d'autres formes d'abus.

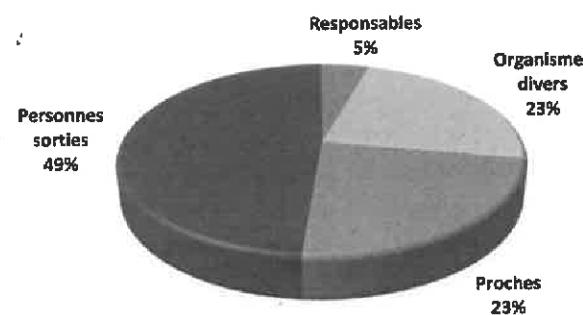
Les 306 situations concernent 145 communautés, lieux, mouvements et associations différents.

1. Sont comptabilisées comme «situation» toute demande reçue, allant de la simple consultation au sujet d'un groupe sectaire, en Eglise ou hors Eglise, à un signalement, un témoignage, une plainte ou une demande d'aide. Se reporter à l'estimation qualitative pour voir les types de demande.

RÉPARTITION DES MOTIFS DE SOLICITATION



PROVENANCE DES DEMANDES



Développement actif des partenariats

- Cavimac: aide à la régularisation des cotisations de retraite via leur service juridique.
- Miviludes: lien permanent, pour des informations réciproques en matière de signalements, conseils selon les compétences propres de chaque instance, contribution de la CEF dans le rapport annuel d'activité de la Miviludes.
- Réseau Véro, réseau Simon, CCMM, CAIMADES, TPCN, associations de victimes (AVREF, CAFFES, UNADFI...): échanges réguliers.

Observations générales à partir des situations traitées

- Depuis le rapport de la CIASE, le souhait général est de vouloir réparer, être entendu, qualifier les situations.
- Les personnes victimes se parlent entre elles et se décident à témoigner.
- Les responsables des communautés sont parfois dépassés par l'héritage de leurs ainés, que l'on veut pouvoir mesurer aujourd'hui à l'aune des standards actuels.

Sujets sur lesquels nous sommes invités à poursuivre notre réflexion

Concernant Conseil et conciliation :

- Bienfaits du recours à des médiateurs professionnels dans le service rendu aux communautés et aux personnes sortantes.
- Alternatives à la judiciarisation, recherche de médiateurs.
- Suites concrètes des visites canoniques une fois le rapport rendu et les décisions prises.
- Quid de l'examen de la situation des personnes sorties dans le cadre des visites canoniques ?
- Viabilité des communautés au regard du respect des législations sociales en cours.

Concernant Emprise et dérives sectaires :

- Développer des initiatives de prévention pour l'Eglise.
- Accentuer la collaboration avec les associations de victimes.
- Développer les partenariats avec les réseaux d'aide.